

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 20 mars 1990

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à plusieurs pétitions.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA NAMIBIE

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, dans six heures à peine, la Namibie deviendra tout à fait indépendante de l'Afrique du Sud. C'est la première fois en près de six ans qu'est célébrée dans le monde l'accession d'un pays à l'indépendance. Il s'agit d'un événement marquant puisque la Namibie est la dernière colonie en Afrique.

L'indépendance de la Namibie est avant tout une grande réussite pour les Nations Unies. Cette organisation, qui était restée dix ans sans mettre sur pied de nouvelles opérations de maintien, en a organisé pas moins de cinq au cours des deux dernières années, dont la plus importante est de loin le Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition en Namibie (GANUPT). Celle-ci a failli avorter en avril dernier lors d'un dernier affrontement tragique entre les guérilleros nationalistes et les forces contrôlées par l'Afrique du Sud, le jour même du cessez-le-feu officiel. Mais la raison l'a emporté et les diverses étapes du processus de transition se sont déroulées sans heurt: retrait et démobilisation des troupes; amnistie et abrogation des lois de l'apartheid; rapatriement des réfugiés et libération des prisonniers; enfin, inscription des électeurs et élection d'une Assem-

blée constituante en novembre. Le représentant spécial des Nations Unies, Martti Ahtisaari, et les membres du GANUPT quittent maintenant le pays avec la grande satisfaction d'avoir accompli leur mission—intégralement, dans les délais et sans dépassement de budget.

L'indépendance de la Namibie est aussi une grande réussite pour le Canada. En 1977, le Canada—en compagnie de la France, de la RFA, du Royaume-Uni et des USA—a pris l'initiative de négocier pour la Namibie un plan de règlement qui a été universellement adopté sous la forme de la Résolution 435 du Conseil de sécurité. Plusieurs années de négociations ont suivi—durant lesquelles le Canada a joué un rôle central au sein du Groupe de contact—pour surmonter les obstacles à la mise en oeuvre de la résolution 435 au moyen d'un accord parallèle sur les principes constitutionnels et l'impartialité des Nations Unies. Le dernier obstacle—la question du couplage avec le retrait des troupes cubaines d'Angola—a été levé à l'automne de 1988 grâce à un accord régional conclu avec la médiation des Américains.

Le Canada est alors intervenu pour faciliter la mise en oeuvre du plan qu'il avait aidé à concevoir. Pour permettre un déploiement rapide du GANUPT, nous avons versé avant l'échéance 80 p. 100 de notre contribution de 15 millions de dollars au titre de cette opération. Plus de 500 membres des Forces canadiennes ont participé au GANUPT en deux relèves—un contingent auquel sont venus s'ajouter par la suite 100 membres de la Gendarmerie royale, 50 scrutateurs recrutés auprès des organismes électoraux des gouvernements fédéral et provinciaux et parmi les partis politiques nationaux, ainsi que 12 experts en dactyloscopie et en informatique. Nous avons établi une mission diplomatique d'observation à Windhoek, au moment même où nos représentants auprès des Nations Unies poursuivaient leurs efforts en vue de trouver des solutions au Conseil de sécurité.

Quatre parlementaires se sont rendus en Namibie en septembre dernier pour observer l'organisation des élections, dont le déroulement a été par ailleurs intégralement suivi par un Canadien envoyé sur place en tant que membre d'un groupe du Commonwealth et par un certain nombre d'observateurs indépendants choisis auprès d'ONG. Nous avons versé 3,9 millions de dollars au titre de l'aide au développement et de l'assistance humanitaire, dont 2 millions pour le rapatriement des réfugiés sous